

## Du nouveau dans le décret relatif au Master délivré par l'ISCAE

<https://fr.hibapress.com/news-26424.html>

Posté le : 12/01/2019 - 15:30



Hibapress

Le Conseil de gouvernement a adopté jeudi le projet de décret n° 2.18.780 complétant le décret n° 2.08.65 du 25 jourmada I 1430 (21 mai 2009), portant application de la loi n° 13-06 relative à l'ISCAE.

Présenté par le ministre de l'Industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique, ce projet de décret, qui modifie et complète les dispositions de l'article 9 du décret n° 2.08.65 pré-cité, stipule que le groupe ISCAE (Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises) prépare et délivre le diplôme de Master, lequel se déroule en six semestres pour les étudiants ayant réussi les classes préparatoires (économiques, commerciales ou scientifiques), a indiqué le ministre délégué chargé des relations avec le Parlement et la société civile, porte-parole du gouvernement, Mustapha El Khalfi, lors d'un point de presse à l'issue de la réunion hebdomadaire du Conseil de gouvernement.

En vertu de cette nouvelle disposition, l'accès au Master du groupe ISCAE est également ouvert aux étudiants ayant suivi avec succès deux ans d'études

supérieures en économie ou en gestion après le baccalauréat, a-t-il poursuivi, notant que l'objectif est de permettre aux détenteurs d'une licence en économique ou en gestion ou d'un diplôme équivalent d'accéder directement à la 2ème année du Master du groupe ISCAE, lequel durera seulement quatre semestres au lieu de six.

Cette nouvelle disposition, a précisé le ministre délégué, permettra en outre aux étudiants marocains et étrangers ayant obtenu avec mention leur licence en sciences économiques ou en gestion ou détenteurs d'un diplôme équivalent, d'accéder eux aussi directement à la 2ème année du Master du groupe ISCAE.